



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/INS/10

Section institutionnelle

INS

Date: 25 mars 2013

Original: français

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Rapport oral du président du groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) s'est réuni le lundi 25 mars 2013. En ma qualité de Président du Conseil d'administration, j'ai présidé les séances, alors que M. Funes de Rioja, Vice-président employeur, et M. Cortebeeck, Vice-président travailleur, se sont exprimés au nom de leurs groupes respectifs. Le groupe de travail était saisi du document GB.317/WP/GBC/1, qui comportait un tableau récapitulatif (tableau 1) de toutes les questions examinées à ce jour dans le cadre du groupe de travail. Pour en faciliter la lecture, chaque question était présentée séparément sous l'une des trois rubriques suivantes: A. Questions générales; B. Structure de la Conférence internationale du Travail; et C. Méthodes de travail des commissions de la Conférence. Un second tableau (tableau 2) portait sur les questions signalées dans le tableau 1 comme entraînant une modification des dispositions du Règlement de la Conférence internationale du Travail et énumérait les dispositions du Règlement susceptibles d'être affectées par les propositions actuelles. Les annexes I, II, III, IV et V fournissaient des informations complémentaires sur plusieurs des questions du tableau 1, à propos desquelles le Bureau avait été prié d'élaborer de nouvelles propositions ou de nouveaux scénarios.
2. J'ai ouvert la discussion en proposant que le groupe de travail examine le document section par section, en identifiant en priorité au sein de chaque section les propositions ou demandes qui bénéficient déjà d'un appui tripartite, en se basant sur les commentaires figurant dans la deuxième colonne, ainsi que les propositions susceptibles d'être mises à l'essai lors de la prochaine Conférence de juin 2013. J'ai également invité les membres du groupe de travail à indiquer les domaines ou propositions qui pourraient à leur avis être approfondis en vue des prochaines discussions du groupe de travail. Selon la pratique suivie lors des récents débats, les membres gouvernementaux se sont exprimés en premier, suivis par les porte-parole des groupes employeur et travailleur.

A. Questions générales

3. Les membres du groupe de travail ont confirmé leur appui aux principes directeurs et aux objectifs de la réforme, tels que reflétés dans les rubriques A.1 et A.2. La représentante du groupe gouvernemental a rappelé l'importance que son groupe accorde au respect des principes de transparence, objectivité et prévisibilité dans les travaux de la plénière et des commissions, ainsi qu'à la discussion de sujets d'actualité susceptibles de renforcer la pertinence de la Conférence internationale du Travail dans le contexte actuel du monde du travail. Le groupe des employeurs a réitéré sa conviction que des ajustements sont indispensables pour permettre à la Conférence de remplir pleinement les fonctions énumérées dans la rubrique A.2 et assumer le mandat que lui assigne la Constitution. Le groupe des travailleurs a fait valoir qu'il était à leur avis un peu tôt pour affirmer que le processus de réforme serait parachevé en juin 2015.

B. Structure de la Conférence internationale du Travail

4. Dans le cadre de la discussion sur la deuxième section intitulée «Structure de la Conférence internationale du Travail», les membres du groupe de travail se sont accordés à reconnaître l'existence d'un accord tripartite de principe sur un certain nombre de propositions liées à la structure de la Conférence (B.2), aux activités organisées en marge de la Conférence (B.3), à la non-réactivation de la Commission des résolutions (B.5), l'importance des activités normatives (B.6), le rôle du Conseil dans l'établissement de l'ordre du jour (B.7), la procédure d'établissement de l'ordre du jour (B.8), l'origine des questions proposées pour inscription à l'ordre du jour (B.9), le cycle des discussions récurrentes dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale (B.12), la structure de la plénière (B.14), le raccourcissement de la séance d'ouverture (B.14.1), la définition et la fonction de la deuxième période de la plénière (B.14.2), et notamment l'examen des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration (option 1), le Sommet sur le monde du travail (B.14.3) et la quatrième période de la plénière (B.14.4).
5. Des réserves ont néanmoins été exprimées sur la formulation de ces questions et la nécessité de poursuivre la discussion, notamment sur l'enceinte appropriée pour examiner des projets de résolution non liés aux questions à l'ordre du jour, le rôle du Bureau dans la procédure d'établissement de l'ordre du jour (B.8), l'examen des discussions récurrentes à l'issue du premier cycle de sept ans, et notamment du meilleur parti qu'il faudrait tirer de ces discussions, en particulier pour l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence (B.12), les étapes préparatoires des activités normatives, et notamment le format de réunions préparatoires (B.6), ainsi que sur la plénière continue impliquant un chevauchement avec les travaux des commissions techniques (B.14.2). Un certain nombre de questions ont également été posées sur les amendements au Règlement qui pourraient découler des diverses propositions (annexe II) ainsi que sur les modalités de vote en plénière (annexe III). Sur ce dernier point, la Conseillère juridique a apporté des éclaircissements sur la définition et l'usage du consensus ainsi que sur les dispositions du Règlement applicables aux différentes procédures de vote.
6. La question de la durée de la Conférence a donné lieu à de nombreuses interventions. Pour le groupe des employeurs ainsi que pour plusieurs groupes régionaux, la pertinence de la Conférence en tant qu'organe suprême de l'OIT passe par une réduction de la durée de ses sessions. Tout en remerciant le Bureau d'avoir présenté un projet de scénario pour une Conférence de deux semaines, plusieurs membres du groupe de travail ont néanmoins exprimé leurs réserves à son égard. D'autres groupes, comme le groupe des travailleurs, se sont opposés à une telle réduction, tout en reconnaissant la nécessité de rechercher des

solutions novatrices pour gagner du temps au cours de la troisième semaine et accélérer la finalisation des rapports pour adoption en plénière.

C. Méthodes de travail des commissions

7. Le groupe de travail a examiné attentivement les propositions relatives aux méthodes de travail des commissions et a réitéré son appui tripartite à la proposition de renforcer les principes de transparence, de prévisibilité et d'objectivité dans les méthodes de travail de toutes les commissions de la Conférence (C.1). Tous les membres se sont également accordés à reconnaître la nécessité de sélectionner le plus tôt possible les présidents de commissions pour leur permettre de se familiariser avec les procédures de la Conférence (C.9) et de mieux gérer le temps imparti (C.13) en évitant de planifier à l'avance des séances du soir pour les discussions non normatives (C.11).
8. Une large discussion s'est ouverte sur les diverses propositions, développées dans les annexes, et nécessitant un examen plus approfondi, sans pour autant aboutir à un accord tripartite. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont réitéré leur souhait de rediscuter les modalités de travail des discussions générales et des discussions récurrentes, le format des groupes de rédaction, le recours systématique à des technologies modernes, telles que les écrans pour la discussion des amendements et sous-amendements, et la mise au point d'une politique d'impression et de distribution des rapports de Conférence qui tienne compte des besoins réels des délégations. Le groupe des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes a rappelé sa proposition que la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Commission de l'application des normes de la Conférence soit discutée au sein du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, mais cette proposition n'a pas recueilli l'assentiment des groupes employeur et travailleur ni de plusieurs autres groupes gouvernementaux qui ont estimé que cette question devait être à ce stade discutée dans un cadre distinct.
9. Un large appui s'est dégagé sur le plan de travail provisoire proposé à l'annexe VII ainsi que sur le premier scénario prévu à l'annexe IV. La proposition tendant à reporter la traduction et la production du *Compte rendu provisoire* a également recueilli un appui tripartite et a été retenue parmi les propositions susceptibles d'être mises à l'essai en juin prochain.
10. A l'issue de la discussion, le Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme a récapitulé toutes les propositions contenues dans les sections B et C susceptibles d'être mises à l'essai lors de la prochaine Conférence. Ces propositions concernent, respectivement:
 - 1) Les activités organisées en marge de la Conférence (B.3): Il faudrait réduire au minimum le nombre d'activités se tenant en marge de la Conférence. Ces activités devraient être approuvées par le Directeur général soit avant la Conférence, en consultation avec le bureau du Conseil d'administration, soit pendant la Conférence, en consultation avec le bureau de la Conférence.
 - 2) La structure de la plénière (B.14): La plénière devrait être divisée en quatre grandes périodes:
 - I. Séance d'ouverture.
 - II. Séance plénière continue consacrée à l'examen des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration.

III. Sommet sur le monde du travail.

IV. Plénière (adoption des rapports, votes).

- 3) La séance d'ouverture de la plénière devrait être écourtée et simplifiée pour permettre aux commissions de commencer leurs travaux immédiatement après (B.14.1).
- 4) L'examen des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration (B.14.2, option 1): A chaque session, le rapport du Directeur général pourrait porter sur un thème de politique sociale. Le rapport du Président du Conseil d'administration pourrait couvrir les aspects liés à la mise en œuvre du programme d'activités. Les délégués disposeraient chacun de cinq minutes pour prendre la parole devant la Conférence sur les questions couvertes par ces rapports ainsi que sur toute autre question, et la deuxième période de la plénière se déroulerait parallèlement aux réunions des commissions.
- 5) Le Sommet sur le monde du travail (B.14.3): Le sommet d'une journée sur le monde du travail se tiendra après les travaux des commissions techniques. Le Directeur général choisira le thème du sommet qui reflétera la nature tripartite de l'Organisation et réunira des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que des dirigeants d'organisations d'employeurs et de travailleurs. Une représentation adéquate des régions devrait être assurée. Ce sommet contribuera à accroître la visibilité de la Conférence au sein de la communauté internationale.
- 6) La plénière – période IV (B.14.4): La période IV de la plénière sera consacrée à l'adoption des rapports et des conclusions de l'ensemble des commissions et, le cas échéant, aux votes. Les délais devront être strictement respectés.
- 7) Les principes de «transparence, de prévisibilité et d'objectivité» devront être privilégiés dans les méthodes de travail de toutes les commissions de la Conférence (C.1).
- 8) Les plans de travail des commissions chargées d'une discussion générale (C.6): Les commissions chargées d'une discussion générale devront s'efforcer de terminer leurs travaux le deuxième samedi de la Conférence.
- 9) Les présidents des commissions (C.9): Les présidents des diverses commissions devraient être sélectionnés le plus rapidement possible, sachant qu'il est essentiel qu'ils aient une très bonne connaissance de l'Organisation, des procédures de travail des commissions, ainsi que de la question à l'examen. Une fois nommés, les présidents devraient être dûment informés et épaulés par le Bureau. Il importe également que ce dernier les aide au mieux à diriger les débats des commissions.
- 10) La gestion du temps (C.13): Toutes les séances de la Conférence devraient commencer à l'heure, afin que le temps imparti puisse être utilisé de manière optimale.
- 11) Le *Compte rendu provisoire* (C.16): La traduction et la production du *Compte rendu provisoire* contenant les interventions des délégués en plénière seront reportées après la Conférence. Dans l'intervalle, chaque intervention devant la plénière sera immédiatement publiée sur le Web. Toutefois, lorsqu'un délégué souhaitera exercer son droit de réponse, le secrétariat communiquera, sur demande, la traduction dans une des trois langues officielles.

11. *Le groupe de travail, ayant analysé les informations qui lui ont été fournies par le Bureau concernant les incidences financières et juridiques des réformes proposées, recommande au Conseil d'administration:*

- a) *de proposer à la Conférence de mettre en œuvre en juin 2013, à titre expérimental et sous réserve de certaines dérogations à son Règlement, les formules ayant recueilli un consensus, telles qu'énumérées au paragraphe 10;*
- b) *de demander au Bureau de préparer, en prévision de sa 319^e session (octobre 2013):*
 - i) *une analyse détaillée de la mise en application à titre expérimental de ces réformes;*
 - ii) *une première série d'amendements au Règlement de la Conférence pour les réformes proposées au sujet desquelles un consensus tripartite s'est dégagé mais dont la mise en œuvre nécessite une modification de ce Règlement à la 103^e session (2014) de la Conférence internationale du Travail; et*
 - iii) *des informations complémentaires sur les propositions en suspens réclamant de plus amples consultations et discussions.*